

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 17 décembre 2021

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents, représentés :

Collège A : M. B. BERNABÉ, M. J. BOUDON, Mme S. CHARREIRE-PETIT, M. M. CROZET, Mme F. LABARTHE, Mme R. MAISON, Mme H. MATSOPOULOU, M. Y. PACLOT, M. C. VAUTROT-SCHWARZ.

Collège B : Mme P. ABADIE, M. R. BRETT, Mme A. FARINETTI, M. P. GILLET, Mme J. GROFFE, M. G. MEYLAN, Mme V. NICOLAS-HEMAR, M. D. SADI, M. J.-N. SENNE.

Collège BIASS : M. A. CAILLERE, Mme A. MALEC, M. A. RICARD.

Collège personnalités extérieures : M.P. AMRAM, M. A. CHAMPIGNEUX, M. S. MORVAN, M. P. ANTOINE, M. E. RECOING, Mme C. BRAULT.

Collège étudiants : M. R. AGUILAR, Mme A. DELAHOUSSE, Mme M. DUMAS-PILHOU, M. H. FRANCIS, Mme N. GESSEAU, M. B. HENAULT, M. P. LAMBERT, Mme M. WROBEL, Mme L. ZURFLLUH, Mme L. PICARD, M. E. KEMENCEI, Mme Y. NDAYIZERA, Mme B. SAÏD.

Invités : M. A. CHIKAOUI, Mme M. CHOMETTE, Mme S. CORDEBARD, Mme F. BINOIS, Mme C. FOURNO, Mme V. GARCIN, Mme S. LAMINE, M. T. H. LE DANG, Mme L. MARTINEAU, Mme S. MEDJKANE, Mme L. MERLE, M. J. PERANI, Mme D. PLACIDI-FROT, Mme S. SUIHLI.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du PV du précédent conseil
- II. Bilan du premier semestre et examens
- III. Point sur les annonces relatives à la rentrée de janvier (en particulier point sur les questions sanitaires)
- IV. Point RH (qui part, qui arrive, postes vacants et proposés au recrutement)
- V. Discussion sur la révision des statuts
- VI. Point d'étape sur les premières remontées relatives au calendrier de l'année 2022-2023
- VII. Point d'information Sélection en M1 : plateforme nationale et articulation avec les candidatures étrangères
- VIII. Accord-cadre de coopération (Memorandum of Understanding) et convention de double diplôme pour le 2 Droit de la propriété intellectuelle et du numérique avec l'Université de Madrid (UAM)
- IX. Bilan de la Commission de pédagogie : Parcoursup, capacités d'accueil, modifications des maquettes
- X. Questions diverses

La séance est ouverte à 8 heures 35.

Le doyen souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux nouveaux membres extérieurs : M. Amram, M. Morvan, M. Champigneux et M. Recoing.

Un tour de table de présentation est effectué.

Philippe AMRAM, spécialiste en stratégie d'entreprise et représentant du MEDEF, remercie les membres de leur accueil. Il compte sur leur éclairage au regard des thématiques juridiques.

Stéphane MORVAN, directeur fiscal international du Groupe L'Oréal, précise avoir étudié au sein de cette faculté pendant cinq ans. Il intervient actuellement dans le cadre du Master 2 « Business, Tax & Financial Market Law » et se déclare très honoré de participer à cette assemblée prestigieuse.

M. CHAMPIGNEUX, vice-président de l'ONG de lutte anticorruption Transparency International France, se réjouit de participer à ce Conseil. Il ajoute avoir exercé le métier d'ingénieur chez Renault. Il a siégé au conseil d'administration de cette entreprise en tant que syndicaliste.

Le doyen présente ensuite M. Etienne Recoing, proviseur de la Cité scolaire Marie-Curie de Sceaux.

Le *quorum* est atteint.

Rafaëlle MAISON remercie les membres extérieurs de leur disponibilité.

I. APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL

Raphaëlle MAISON remercie l'auteur de ce procès-verbal.

Le procès-verbal du 22 septembre 2021 est approuvé par :

- 39 votes favorables
- 0 vote défavorable
- 0 abstention

II. BILAN DU PREMIER SEMESTRE ET EXAMENS

Laure MARTINEAU explique que la première session d'examens en présentiel s'est globalement bien passée, nonobstant les quelques cas positifs au Covid-19 ou cas contact.

Mme GARCIN précise que l'absentéisme des étudiants est comparable aux années antérieures à la crise sanitaire. Les chargés de TD, ATER et doctorants se sont déplacés pour compléter leur service. Trois fraudes ont été détectées, dont deux à l'écrit et une à l'oral. Ces dossiers seront instruits.

Le doyen indique que les dossiers de fraude seront examinés par la présidence et le conseil de discipline.

Lydia WROBEL signale que les étudiants positifs au Covid-19 ont été contraints de se présenter directement à la deuxième session d'examens. Certains d'entre eux craignent d'avoir échoué et vont jusqu'à regretter d'avoir mentionné leur état de santé.

Laure MARTINEAU rappelle qu'il relève de la responsabilité de chaque étudiant, en cas de test positif, de s'isoler pour éviter de contaminer ses camarades et le personnel. Ces étudiants ont effectivement été

orientés directement vers la session 2. Comme le prévoit le règlement des études, certains étudiants ont bénéficié d'une session de substitution.

Lydia WROBEL ajoute que bon nombre d'étudiants testés positifs au Covid-19 se sont vu présenter cette session comme la « session 2 », et non comme une session de substitution.

Laure MARTINEAU ajoute qu'il faut malheureusement vivre avec ce virus. L'organisation d'une session 2 est un procédé classique. La session 2 organisée pour les étudiants positifs au Covid-19 est considérée comme une session 1, à l'instar des dispositions prises en 2020. Chaque étudiant est censé connaître le règlement des études.

Lydia WROBEL demande si les étudiants actuellement positifs ont encore accès à une session de substitution.

Laure MARTINEAU précise que des mails individuels ont été adressés aux étudiants s'étant signalés comme positifs.

Le doyen souligne que les sessions de substitution doivent être organisées en période d'examens et à l'issue de la période d'isolement liée au Covid-19.

Raphaëlle MAISON en conclut que les étudiants ayant passé directement leurs examens en session 2 ont la possibilité d'effectuer un rattrapage. Elle suggère de renforcer l'information sur les modalités de ces sessions par l'intermédiaire de la cellule de crise.

Laure MARTINEAU rappelle que des informations ont déjà été diffusées par la cellule de crise.

Lydia WROBEL ajoute que les étudiants mentionnent généralement qu'aucune information ne leur est parvenue, hormis la convocation à la session 2.

Fanny BINOIS confirme que l'épreuve de substitution est destinée aux étudiants malades durant la première session. Cette épreuve de substitution vaut pour une même session d'examen. En revanche, les MCC ne mentionnent pas de période durant laquelle cette session de substitution peut être proposée. Par principe, la Faculté organise la session de substitution pendant la période des examens, pour des raisons matérielles. Les étudiants qui ne se sont pas manifestés peuvent envoyer une demande motivée à la Direction des études en vue de la participation à une session de substitution.

Valérie NICOLAS-HEMAR relève que par définition, les étudiants ne peuvent composer pendant la session des examens. Il lui semblait que les étudiants malades étaient convoqués à la deuxième session, sans possibilité de rattrapage. Elle suggère donc d'organiser une « session 3 » en guise de rattrapage. La session 2 n'est pas une « session de substitution » à proprement parler.

Fanny BINOIS donne lecture de l'article 2.3.4 des MCC : « *En cas d'absence dûment justifiée et dans le cas particulier de statut attesté (sportifs ou artistes de haut niveau, activité militaire de la réserve nationale), l'équipe pédagogique peut proposer pour la même session d'examen une épreuve de substitution visant à vérifier l'acquisition des compétences visées, et devant être équitable vis-à-vis des autres étudiants de l'UE* ». En l'occurrence, faute d'avoir pu participer à la session 1, ces étudiants pourraient participer à une session de substitution. Classiquement, la session 2 serait organisée en juin.

Valérie NICOLAS-HEMAR demande si ces étudiants se verront proposer des sujets différents de la session précédente.

Le doyen le confirme. Cette situation concerne un très faible effectif.

Raphaëlle MAISON précise que l'enseignant est libre de définir la durée et la nature de l'épreuve de substitution. La Faculté diffusera une note interprétative des MCC.

Liouba ZURFLUH s'engage à en informer les étudiants.

Valérie NICOLAS-HEMAR demande qu'un message clair soit diffusé aux enseignants et étudiants.

Pierre LAMBERT observe que la Faculté manque de moyens pour informer les étudiants. Les enseignants compensent cet écueil par leur présence au quotidien.

Le doyen fait remarquer que les enseignants restent en lien avec l'ensemble des étudiants.

Raphaëlle MAISON suggère la diffusion d'une information générale.

Valérie NICOLAS-HEMAR souligne que les étudiants sont tenus de lire leur messagerie. Il faut leur faire confiance.

Eric KEMENCEI revient sur les cas de fraude aux examens. Il semblerait que certains surveillants s'asseyent devant les étudiants et conservent leurs écouteurs. Une vigilance accrue serait nécessaire pour assurer le respect des règles.

Le doyen prend note de cette remarque.

Mme GARCIN relève que M. Caillere est délégué à l'organisation des examens sur le site d'Orsay.

Aurélien CAILLERE rappelle que chaque téléphone ou objet connecté doit être éteint et laissé dans le sac. Les équipes de surveillance ont fait leur maximum pour assurer le bon déroulement des examens. Pour l'instant, Aurélien CAILLERE a relevé deux ou trois cas de suspicion lourde de triche, sans pouvoir identifier leurs auteurs.

Aude FARINETTI signale qu'une épreuve organisée de 17h à 20h dans l'amphi A6 du bâtiment 625 du Campus d'Orsay a été fortement perturbée par le déclenchement de l'alarme intrusion. Il été impossible d'organiser une nouvelle session. Il semblerait que cette alarme sonne tous les jours à 19h, ce qui perturbe l'un des cours.

Léonor PICARD signale qu'un certain nombre d'étudiants ont rencontré des difficultés à se connecter sur la plate-forme E-campus. Ils ont donc eu moins de temps que les autres pour composer.

Raphaëlle MAISON indique que les cas de fraude ne se voient pas appliquer de sanction immédiate. La présidence doit saisir la commission disciplinaire pour statuer ces situations. Raphaëlle MAISON invite les représentants des étudiants à déposer leur candidature pour le renouvellement de cette commission.

Le doyen annonce que les élections des *graduate schools* seront organisées prochainement. Il conviendra de se mobiliser.

Liouba ZURFLUH attire l'attention des participants sur la fatigue des étudiants.

Le doyen en est conscient. Cette fatigue ne concerne pas seulement les étudiants. La césure de la Toussaint permet de ménager un temps de repos.

III. POINT SUR LES ANNONCES RELATIVES A LA RENTREE DE JANVIER (EN PARTICULIER POINT SUR LES QUESTIONS SANITAIRES)

Fanny BINOIS indique que la CFVU n'a reçu aucune information particulière sur la rentrée de janvier.

Le doyen indique que la rentrée devrait se dérouler en présentiel, dans des conditions identiques à celle de septembre.

M. BOUDON fait savoir que l'Université d'Aix-Marseille a décidé d'organiser la rentrée de janvier en distanciel. Il lui paraît préférable d'organiser les cours en présentiel tant que la situation sanitaire le permet, afin de faciliter l'assimilation des enseignements.

Le doyen concède qu'il est préférable d'organiser les cours en présentiel pour garantir la qualité des enseignements.

Pierre LAMBERT sollicite des précisions sur la situation sanitaire.

Le doyen constate que les cas de Covid-19 sont très peu nombreux.

Sophia LAMINE indique remonter à la cellule Covid entre 2 et 4 cas positifs par semaine.

Le doyen insiste sur l'importance du port du masque. Des messages de rappel doivent être diffusés régulièrement. La consigne est globalement respectée. La Faculté n'est pas devenue un cluster. D'après les collègues de la Faculté de médecine, la dangerosité du nouveau variant semble égale, sinon inférieure à celle du variant Delta. Il faut néanmoins rester prudent.

Alexandre RICARD demande s'il est vrai que certains étudiants ont cours 6 jours sur 7.

Pauline ABADIE observe que de plus en plus de classes ferment dans les établissements scolaires. Certains enseignants sont donc empêchés de faire cours. En pareilles circonstances, les cours peuvent-ils être organisés en distanciel ?

Le doyen répond que les enseignants doivent rechercher des solutions de garde pour leurs enfants. Il peut être envisagé d'organiser le cours en distanciel, depuis un amphi. Cependant, cette configuration est complexe à organiser. Le cours pourrait aussi être enregistré et mis à disposition sur E-campus, à titre exceptionnel.

IV. POINT RH (QUI PART, QUI ARRIVE, POSTES VACANTS ET PROPOSES AU RECRUTEMENT)

S'agissant de la composante, le doyen précise que 2 recrutements de maîtres de conférences sont en cours en section Droit privé. Un troisième recrutement vient d'être demandé par l'IUT de Sceaux à la suite d'une démission. En Droit public, un recrutement est envisagé dans le courant du 2nd semestre. Il est enfin prévu un recrutement en Sciences de Gestion par la voie du concours de l'agrégation. Dans tous les cas, la prise de poste serait effective au 1^{er} septembre.

Un seul départ en retraite est projeté en 2023, contre 4,8 en 2024. Toutefois, certains collègues pourraient demander une prolongation d'activité.

Lydia MERLE indique que le département Langues a enregistré 2 départs en retraite. Deux enseignants sont en cours de recrutement. Par ailleurs, le département a recruté avec satisfaction deux anciens vacataires. Lydia MERLE espère que la demande de création d'un poste de PRAG sera entendue.

Matthieu CROZET précise que 2 postes sont en suspens dans la section Economie : un poste de maître de conférences (Nicolas Soulier étant en détachement pour 5 ans) et un poste de professeur d'Economie.

Le doyen précise que Nicolas Soulier a rejoint la même institution qu'Aurélié. Tous deux sont détachés pour 5 ans. La présidence a accepté de libérer le poste d'Aurélié, qui sera donc accessible par la voie de l'agrégation. La Faculté n'a pu obtenir deux postes la même année. Elle réitérera sa demande, pour le poste de Nicolas Soulier, en 2022. En outre, Lydiane Nabec, professeur en section Gestion et déléguée à la Direction de l'Institut Georges Charpak, a souhaité mettre fin à ses fonctions de direction et revenir à la Faculté pour y exercer une mission d'Attachée à la vice-présidence de la Formation. Adrien Fauve, maître de conférences en Sciences politiques, est quant à lui détaché au Ministère des Affaires étrangères depuis le 1^{er} septembre 2020.

Delphine PLACIDI-FROT fait savoir qu'Adrien Fauve s'apprête à demander le renouvellement de son détachement pour un an.

Le doyen ajoute que la délégation de Florence Poirat en Polynésie française a été renouvelée jusqu'en 2023. Il estime pouvoir compter sur son support pour le recrutement d'un poste d'ATER. Par ailleurs, Grégory Maître, maître de conférences en Droit privé, est en disponibilité depuis le 1^{er} octobre 2021. Le doyen considère pouvoir compter sur son soutien pour le recrutement d'un ATER. Enfin, Margherita COMOLA a obtenu une délégation pour un poste à l'IUF.

Matthieu CROZET précise que Margherita COMOLA a obtenu une décharge de deux tiers de service sur 5 ans. Le recrutement d'un demi-poste d'ATER peut être envisagé.

Le doyen organisera une session extraordinaire du Conseil consacrée aux recrutements d'ATER.

Raphaëlle MAISON alerte le Conseil sur le risque de marginalisation du CNU dans le cadre de la mise en application de la loi LRU. Cet organisme est chargé de garantir la qualité scientifique des universités et de lutter contre le localisme. Or, il semblerait que le contingent du CNU soit supprimé pour les changements de grade. En d'autres termes, ces changements de grade seraient décidés localement. Le rôle du CNU quant aux chaires des professeurs juniors est également contesté. Les universités sont donc invitées à se mobiliser pour préserver l'intérêt général.

Damien SADI sollicite des précisions sur le détachement de Claire SAAS auprès de la magistrature.

Le doyen répond n'avoir obtenu aucune information à ce sujet.

Laure MARTINEAU évoque les mouvements parmi les BIATSS. Solène YEDIKARDACHIAN quitte son poste à la Faculté pour rejoindre la DABF de l'Université. Son poste est publié jusqu'au 31 décembre 2021. Sur le campus d'Orsay, il convient de mentionner le départ de Laziz LADOUANE, actuellement remplacé par Corentin MANNECHEZ. Le départ de Driss, chargé de l'administration du site de Fontenay-aux-Roses, sera effectif le 1^{er} janvier. Un recrutement sera ensuite ouvert. Laure MARTINEAU ajoute que le départ à la retraite de Luc JEAN sera effectif début mars. Ce poste sera réintégré au sein du service technique et logistique. Sa fiche de poste sera modifiée ; la personne nouvellement recrutée pourra ponctuellement remplacer Louisa à l'accueil et se charger du système de sécurité incendie. Pour l'instant, la Faculté n'a pu pourvoir le poste d'Ingénieur Innovation pédagogique. Le remplaçant de Fanny rejoindra quant à lui le SREP le 3 janvier 2022. Enfin, il reste à recruter un poste d'appui administratif pour l'école doctorale et les deux *graduate schools*, ainsi qu'un poste de manager pédagogique pour les deux *graduate schools*.

Raphaëlle MAISON propose de rédiger une motion sur les alertes relatives au CNU.

Aude FARINETTI et Pauline ABADIE accueillent favorablement cette proposition.

V. DISCUSSION SUR LA REVISION DES STATUTS

Le doyen précise qu'un comparatif des statuts sera transmis aux membres du Conseil.

Raphaëlle MAISON indique qu'un groupe de travail a été réuni pour élaborer des propositions de modifications des statuts. Afin d'assurer un fonctionnement plus équilibré du Conseil, il est proposé de créer un bureau. En outre, pour assurer une représentation plus fidèle de la réalité de la Faculté, il est proposé d'intégrer les sections dans les statuts afin de mettre l'accent sur leur rôle. Le groupe de travail suggère également l'organisation ponctuelle d'une assemblée des enseignants-chercheurs (pouvant être élargie aux personnels administratifs) pour traiter de certains sujets d'intérêt général. De telles institutions existent dans d'autres universités.

L'article 4 des statuts porte sur les libertés politiques, syndicales et académiques. Il est précisé que les conditions d'exercice de ces libertés sont fixées par le règlement intérieur. Sur ce point, il conviendra de rester vigilant. Enfin, Raphaëlle MAISON estime que l'appellation « Faculté de Droit, d'Economie et de Management » est moins satisfaisante que « Droit, Economie et Gestion ».

Le doyen juge ce projet alternatif très intéressant. Une assemblée des enseignants-chercheurs pourrait avoir sa raison d'être. Il lui semble opportun d'instituer un Conseil de faculté extraordinaire en février, avec pour objet unique une ultime discussion sur les deux projets de statuts, voire une harmonisation. Le projet devra ensuite être soumis à la Direction Juridique, puis validé par la Commission des statuts. En outre, il conviendra d'engager une réflexion sur le règlement intérieur. Le doyen sollicite l'avis des membres du Conseil sur l'organisation d'un Conseil extraordinaire courant février.

Guerric MEYLAN accueille favorablement la proposition de réunir un Conseil extraordinaire, afin de discuter des deux projets. Le projet alternatif de statuts vise à conforter la version précédente et à l'enrichir sur les dimensions concertation, information et consultation, et ainsi susciter de nouvelles possibilités d'expression.

M. CHAMPIGNEUX indique que l'ONG Transparency International s'est elle-même engagée dans un processus de révision de ses statuts. Cet exercice est toujours très difficile. M. CHAMPIGNEUX tient à souligner l'intérêt de la proposition de M. le doyen en vue d'un conseil extraordinaire. Peut-être faudrait-il réunir au préalable un groupe de travail. Par ailleurs, il lui paraît opportun d'évoquer le cas de la radiation ainsi que les modalités d'interpellation du conseil sur des sujets de déontologie ou d'éthique (même si ce sujet pourrait être détaillé dans le règlement intérieur).

Le doyen remercie M. Champigneux de ses remarques. Il lui paraît souhaitable de mentionner les modalités d'une alerte éthique. Le sujet de la radiation est plus délicat à aborder, en ce qu'il fait référence à un comportement fautif.

Aurélien CAILLERE estime que les deux sujets évoqués par M. Champigneux devraient être évoqués dans le règlement intérieur.

Le doyen précise que la radiation d'un membre du conseil doit être mentionnée dans les statuts, et non dans le règlement intérieur.

Aurélien CAILLERE ajoute qu'un système d'alerte éthique suppose l'existence d'une « charte éthique ».

Le doyen indique que l'Université est tenue d'instituer un référent Ethique et Déontologie. Pour l'instant, Polethis fait office de référent éthique. Cependant, il conviendrait de décliner cette fonction au sein de la Faculté.

Pauline ABADIE s'engage à envoyer aux membres du Conseil le document de suivi des modifications apportées à la version initiale des statuts.

Pierre LAMBERT se félicite de la mise en place d'un groupe de travail dédié à la révision des statuts. Le Conseil de la Faculté ne devra pas être cantonné à un rôle de chambre d'enregistrement.

Raphaëlle MAISON estime qu'il est opportun de réunir le groupe de travail avant la séance extraordinaire du Conseil. La question de l'alerte éthique pourra être abordée dans le cadre de la commission sur les libertés politiques, syndicales et les droits fondamentaux. Par ailleurs, il faudra veiller à ce que la radiation d'un enseignant-chercheur ne signifie pas une mise à l'écart. Les difficultés de fonctionnement relèvent de la section disciplinaire.

Aurélien CAILLERE assure que le Conseil n'est pas une chambre d'enregistrement. La séance extraordinaire sera l'occasion d'engager une discussion. Dans le cadre du projet collaboratif, toutes les composantes de la Faculté ont été prises en compte, y compris la représentation des étudiants.

Le doyen assure que personne n'a été oublié.

VI. POINT D'ETAPE SUR LES PREMIERES REMONTEES RELATIVES AU CALENDRIER DE L'ANNEE 2022-2023

Le doyen indique que le calendrier de l'année 2022-2023 devra être approuvé par le Conseil en mars.

Julien BOUDON indique que trois types de contraintes pèsent sur la construction d'un calendrier : les vacances ; les examens et les stages ; le nombre de semaines nécessaires pour le déploiement des cours (jusqu'à 33h pour les cours les plus volumineux). Le second semestre est le plus contraignant en raison de l'organisation des stages et de deux sessions d'examen. Des modifications pourraient être apportées uniquement au calendrier du 1^{er} semestre.

Trois hypothèses principales peuvent être considérées :

- 1. Statu quo : une rentrée en septembre, puis quelques jours de vacances à la Toussaint ; une semaine blanche avant les deux semaines d'examens de décembre. Le second semestre commencerait début janvier.
- 2. Introduire des vacances de la Toussaint ; maintenir une semaine blanche avant les examens ; décaler la deuxième semaine d'examens à début janvier. Cette option présenterait l'avantage d'accorder un temps de repos aux étudiants tout en leur permettant d'anticiper la préparation des examens. De fait, de nombreux enseignants chargés de famille n'enseignent pas durant les vacances scolaires. Cette option permettrait de réconcilier le droit et le fait.
- 3. Accomplir trois cours de matières avec TD en septembre, en deux semaines pour permettre l'introduction d'une semaine de vacances à la Toussaint. Encore faut-il que les locaux soient disponibles. Aucun cours magistral ne pourrait avoir lieu durant la semaine blanche ; seuls les TD pourraient être organisés.

Julien BOUDON propose de constituer un groupe de travail rassemblant des membres de l'administration, des étudiants et enseignants-chercheurs pour affiner ces options. Celles-ci seraient soumises au vote du Conseil de la Faculté en mars 2022.

Philippe GILLET demande à M. Boudon de transmettre une proposition écrite aux membres du Conseil.

Le doyen souligne que le calendrier universitaire est une question particulièrement sensible. Les projets de calendrier seront proposés au Conseil ultérieurement. L'objet de cette séance était de remonter les

points saillants. La césure de l'automne semble indispensable. En fonction du calendrier national, la Faculté pourra ou non proposer une semaine blanche, et organiser ou non l'ensemble des examens avant Noël.

Philippe GILLET rappelle que les sections Gestion et Economie ne prévoient pas de distinction entre matières majeures et mineures. Dans ces sections, les TD demandent plus de travail que les cours magistraux. La solution qui consisterait à n'organiser que des TD la dernière semaine avant les examens occasionnerait un surcroît de travail pour les étudiants.

Le doyen propose de poursuivre cette discussion au sein du groupe de travail. Outre Mme Cordebard et Mme Garcin, il convie M. Caillère à en faire partie, ainsi que des représentants des enseignants et des étudiants.

Aurélien CAILLERE, Alexandre RICARD, Angélique MALEC, Liouba ZURFLUH, Pierre LAMBERT, Françoise LABARTHE, Pauline ABADIE, Philippe GILLET et Bernadette SAID se portent volontaires pour participer au groupe de travail piloté par Julien BOUDON.

Bernadette SAID déplore que plusieurs examens de la section Economie-Gestion soient programmés le même jour. Les étudiants totalisent jusqu'à 6 heures d'examens au cours d'une même journée.

Le doyen précise que la session d'examens ne peut excéder 15 jours. L'organisation des examens est aussi fonction de la disponibilité des salles. Le doyen examinera néanmoins ce sujet.

Maëlen DUMAS-PILHOU indique avoir été alertée au sujet du chevauchement de certaines épreuves, notamment pour les étudiants du Master 1 Droit privé. Ce problème a cependant été résolu.

Le doyen remercie Mme Dumas-Pilhou de sa vigilance.

Lydia WROBEL estime que l'organisation de deux épreuves la même journée n'est pas problématique en soi. Simplement, du fait de la succession des épreuves, les étudiants font parfois le choix de sacrifier les épreuves mineures, ce qui ne facilite pas l'apprentissage.

Eric KEMENCEI souligne que le calendrier des L1 et L2 de la division O a été unanimement approuvé.

Le doyen remercie M. Kemencei de ce message positif.

VII. POINT D'INFORMATION SELECTION EN M1 : PLATEFORME NATIONALE ET ARTICULATION AVEC LES CANDIDATURES ETRANGERES

Le doyen indique que le MESRI a attendu l'appel des universités au sujet des problèmes de sélection rencontrés en Master1. Les universités n'ont aucune visibilité sur le parcours des candidats et ont rencontré des difficultés à accéder aux pièces de leur dossier. Il était impossible d'établir de véritables listes d'attente, le logiciel ne le permettant pas. Pour certains Masters à forte demande, la Faculté était amenée à traiter plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de dossiers. Le doyen a fait remonter ces problèmes à Isabelle Demachy, qui s'est montrée à l'écoute.

Etienne RECOING quitte la réunion à 11 heures.

Le doyen ajoute que la Conférence des doyens de Droit s'est emparée du sujet et travaille avec le MESRI à l'élaboration d'une nouvelle plate-forme de type Parcoursup pour les Masters. Il s'agit de centraliser nationalement les demandes d'inscription en Master. Les universités pourront ainsi visualiser les vœux des étudiants et ne plus traiter les dossiers des étudiants ayant choisi un autre établissement. En outre, des listes d'attente pourront être créées. Ce système peut présenter des inconvénients, s'agissant d'une

centralisation des candidatures. Le MESRI souhaite faire en sorte que chaque étudiant ayant une Licence puisse s'inscrire en Master. Les candidatures seront ouvertes dès le 1^{er} mars. Cette campagne ne concerne que les étudiants nationaux. Le système Copernic serait réservé aux étudiants internationaux. Il existera donc deux voies de candidature en Master 1, respectivement dédiées aux étudiants nationaux et internationaux. La plate-forme Copernic sera également utilisée pour les candidatures en Master 2.

Françoise LABARTHE affirme que la nouvelle plate-forme fonctionnera sans algorithme. Pour l'instant, elle éprouve des difficultés à saisir l'intérêt du nouveau système, dans lequel coexisteront deux plateformes.

Le doyen précise qu'un système déclaratif sera mis en place. En sus des pièces justificatives demandées, l'étudiant devra cocher des cases sur un menu déroulant et renseigner les notes obtenues. Il appartiendra ensuite à la Faculté de vérifier la véracité des déclarations, après validation de la candidature. Bien que la nouvelle plate-forme soit dépourvue d'algorithme, la Faculté pourra extraire un fichier Excel regroupant les notes obtenues et ainsi opérer sa sélection à partir de la moyenne générale. Ce procédé permettra de réduire le volume des candidatures à traiter. Ensuite, il faudra élaborer des listes d'attente en fonction des capacités d'accueil et des vœux exprimés par les candidats. Certes, il faudrait affiner la présélection par un algorithme, comme cela était le cas sur Parcoursup. Cependant, toutes les universités n'utilisent pas le même logiciel de notation. Les maquettes des trois années de Licence ne sont pas non plus harmonisées. Les candidats étrangers, en revanche, continueront de déposer leurs candidatures sur Copernic.

Françoise LABARTHE déclare avoir été témoin de situations de grande détresse chez les étudiants. Elle a reçu une ou deux recours gracieux par jour. La licence Droit nécessite une certaine maturité de la part des étudiants, qui est exigée sur cinq semestres. Il faudra les préparer psychologiquement et envisager des orientations différentes. Françoise LABARTHE regrette la situation dans laquelle se trouvent les étudiants et déplore que le Gouvernement n'ait pas pris en considération cet échec.

Le doyen rejoint, à titre personnel, la plupart des remarques exprimées par Mme Labarthe. Ne pas tenir compte du dernier semestre de Licence est un vrai problème. Il faudra revoir la manière d'aborder les modalités d'appréciation et de notation tout au long de la Licence. Le premier semestre de Licence 3 sera un peu plus lourd. Faudra-t-il envisager l'instauration d'un contrôle continu ?

Françoise LABARTHE ajoute qu'il est demandé aux universités d'établir une sélection à la fin de la troisième année. Aucune sélection n'est effectuée en première année. Il a été demandé aux universités de jouer un rôle dont elles n'ont peut-être pas pris conscience.

Le doyen souligne que la Faculté n'a jamais accepté ce principe.

Philippe GILLET explique qu'un test d'admission est utilisé pour l'inscription en Master 1. Il demande quand cet outil pourra être généralisé. Sa section accueille 40 % d'étudiants internationaux. Il faudra désormais gérer deux plateformes d'inscription à effectif quasiment égal. Le nouveau système proposé consisterait donc en une régression. Faudra-t-il établir deux listes d'attente ou une liste panachée ?

Le doyen répond que la Faculté devra établir une liste d'attente panachée.

Julien BOUDON indique s'être entretenu avec le président de la Conférence des doyens de Droit et de Sciences Politiques. Selon lui, le nouveau système ne comportera pas d'algorithme - sauf si les universités décident de calculer la moyenne sur des matières spécifiques. Il ne faudra pas établir de liste complémentaire, mais une longue liste principale tenant compte des capacités d'accueil et des éventuels désistements. La sélection s'opèrerait de début juin jusqu'au 20 juillet. Chaque directeur reste maître de l'élaboration de la liste et de la définition des prérequis propres à chaque matière.

Aude FARINETTI s'interroge sur le devenir des étudiants surnuméraires.

Julien BOUDON répond que les universités réaliseront un classement des candidats en fonction de leurs capacités d'accueil et des vœux exprimés. Il ne sera pas nécessaire d'organiser une session 2.

Lydia MERLE indique que tous les étudiants de L3 devront passer une certification d'anglais au second semestre. Elle s'enquiert de la date limite de dépôt des candidatures.

Le doyen répond que les candidatures devront être déposées entre le 1^{er} et le 30 mars.

Eric KEMENCEI tient à s'assurer de la transparence des critères de sélection. Avec Parcoursup, certaines candidatures ont été écartées au profit de candidats ayant obtenu des moyennes plus basses.

Le doyen suppose que la transparence du nouveau système sera maximale. Du reste, Parcoursup est transparent.

Benjamin HENAULT, étudiant en L3, relève que la première sélection repose majoritairement sur les notes obtenues. Pourquoi ne pas prévoir la possibilité, pour les étudiants, de préparer une Licence professionnelle afin de permettre une réorientation ?

Le doyen précise qu'une discussion est en cours sur la réforme des diplômes des IUT. Il importe d'harmoniser le fonctionnement des IUT. Il s'agira bien de valoriser les parcours professionnels.

Benjamin HENAULT s'interroge sur la prise en compte de la personnalité de l'étudiant dans le processus de sélection.

Le doyen indique que les candidatures sont présélectionnées au regard des notes. Ensuite, d'autres critères sont pris en compte.

Françoise LABARTHE indique que compte tenu du volume des candidatures, la personnalité ne sera prise en compte que pour départager certaines candidatures. L'on se réfère à la moyenne et à l'absence de rattrapage. Il est difficile d'harmoniser les licences à l'échelle du pays.

Le doyen indique que les modalités de sélection des candidatures en Master 1 seront bien communiquées aux étudiants.

Delphine PLACIDI-FROT estime que le « déclin » du semestre 6 de Licence aura des effets sur l'évolution de la mobilité internationale des étudiants de L3. Un certain nombre d'étudiants risquent de réduire leurs souhaits de mobilité en L3 (ou bien partir au S6 plutôt qu'au S5), ou encore de reporter ce projet de mobilité vers le M1. Dans certains M1, les étudiants à peine acceptés formuleront probablement des souhaits de mobilité semestrielle ou à l'année. Ce phénomène, déjà observé en 2021, devrait s'accroître en 2022. Delphine PLACIDI-FROT propose de consacrer une réunion à ce sujet à la rentrée, avec les enseignants de M1.

VIII. [ACCORD-CADRE DE COOPERATION \(MEMORANDUM OF UNDERSTANDING\) ET CONVENTION DE DOUBLE DIPLOME POUR LE M2 DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DU NUMERIQUE AVEC L'UNIVERSITE DE MADRID \(UAM\)](#)

Delphine PLACIDI-FROT explique que cet accord-cadre et cette convention de double diplôme s'inscrivent dans l'internationalisation du M2 Droit de la propriété intellectuelle, qui jusqu'à présent était centré sur un double diplôme avec l'Université de Laval au Québec. Désormais, il sera également proposé aux étudiants d'effectuer une mobilité vers l'Université autonome de Madrid (UAM). L'accord existant était assez déséquilibré. Les Québécois ont défini des règles strictes d'équilibre entre les étudiants entrants et sortants. Chaque année, la Faculté envoyait une dizaine d'étudiants au Québec, mais en accueillait peu en provenance du Québec. L'UAM proposera 3 à 5 places aux étudiants de la Faculté, qui elle-même pourra

accueillir des étudiants de Madrid. Cet accord-cadre a déjà été présenté pour information à la Commission de pilotage international.

Stéphane MORVAN et Pierre LAMBERT se félicitent de la création de ce double diplôme.

Le doyen se félicite à son tour de cet accord-cadre.

Delphine PLACIDI-FROT ajoute que les cours à l'UAM seront dispensés en espagnol. Cela permettra d'assurer une continuité avec le DU « Langues et civilisations Option Anglais et Espagnol ». Elle remercie les membres de l'intérêt qu'ils portent à cet accord-cadre de coopération et assure se tenir à la disposition des membres, avec Sadjia du service RI pour travailler sur d'autres projets de doubles diplômes internationaux.

IX. QUESTIONS DIVERSES (INITIALEMENT POINT X DE L'ORDRE DU JOUR)

Matthieu CROZET, co-président de la section Economie, souhaite conduire une évaluation systématique des cours d'Economie dispensés en Licence, en fin de semestre. Il propose de recueillir l'aval du Conseil sur ce point.

Raphaëlle MAISON estime opportun de soumettre cette proposition à l'avis du Conseil.

Matthieu CROZET ajoute que ces évaluations seraient facultatives. Les enseignants pourraient donc s'y opposer.

Raphaëlle MAISON déclare être favorable à ce procédé qu'à condition d'obtenir un accord unanime de la section.

Valérie NICOLAS-HEMAR relève que des réflexions ont été menées par l'Université Paris-Saclay en vue de l'élaboration d'un questionnaire de satisfaction des étudiants. Elle invite Matthieu Crozet à contacter Véronique Depoutot. Ces questionnaires procèdent d'une bonne initiative, dès lors qu'ils reposent sur le volontariat. Valérie NICOLAS-HEMAR souhaite participer à la réflexion.

Matthieu CROZET précise que ces questionnaires seraient élaborés sous Sphinx. Les enseignants qui ne souhaitent pas que leurs cours soient évalués pourront demander à être retirés de la liste.

Benjamin HENault et Liouba ZURFLUH quittent la réunion à 11 heures 50.

Le doyen mettra au clair toutes les questions concernant l'évaluation et pourrait soumettre le projet de questionnaire au prochain conseil.

Laure MARTINEAU indique qu'avant le Covid, les chargés de TD distribuaient des questionnaires d'évaluation à la demande des professeurs titulaires qui le souhaitaient. La pratique s'est perdue avec le Covid-19. Il faudrait revoir le processus.

X. BILAN DE LA COMMISSION DE PEDAGOGIE : PARCOURSUP, CAPACITES D'ACCUEIL, MODIFICATIONS DES MAQUETTES (INITIALEMENT POINT IX DE L'ORDRE DU JOUR)

Le doyen indique qu'un compte rendu de la Commission de la pédagogie sera envoyé aux membres du Conseil.

Amine CHIKAOUI souhaite que le Conseil se prononce sur les modifications apportées aux maquettes du Certificat « Initiation à la diplomatie » (formation continue non diplômante) et du DU LEAD (formation continue à distance). Il ajoute que deux formations sont susceptibles de passer en apprentissage : le Master 2 « Droit des Activités Spatiales et des Télécommunications » (qui est déjà dispensé en alternance pour une grande partie de l'effectif) et le Master « Propriété Intellectuelle Appliquée » (actuellement géré par le département Formation continue dans le cadre d'un contrat de professionnalisation). Amine CHIKAOUI se tient à la disposition des enseignants pour expliciter les implications du passage de certaines formations en alternance ou en apprentissage. Cette transformation est sous-tendue par un projet pédagogique. Toute l'activité relative à la formation continue, la VAE et l'alternance est localisée à l'Institut de l'Entreprenariat et de l'Innovation (IEI) de Fontenay-aux-Roses.

Le doyen examinera les modifications des maquettes avec Fanny Binois, avant de solliciter l'avis du Conseil par vote électronique.

Delphine PLACIDI-FROT demande si la distinction entre modifications « mineures et majeures » des maquettes est toujours d'actualité.

Le doyen confirme que la distinction entre modifications mineures et majeures demeure d'actualité.

Fanny BINOIS présente ensuite le bilan de la Commission de la pédagogie. Le nombre d'inscriptions en Licence de Droit et d'Economie-Gestion, tous niveaux confondus, a explosé cette année en raison d'une augmentation des redoublements. À titre d'exemple, en 2018-2019, la Faculté avait accueilli 367 étudiants en L3 Droit. Cette année, ils sont au nombre de 480. Il a donc fallu pourvoir 4 groupes de TD supplémentaires chaque semaine, si bien que de nombreux étudiants ont des TD le samedi après-midi. Par conséquent, la Faculté a été contrainte de réduire ses capacités d'accueil dans Parcoursup pour la rentrée prochaine, notamment dans les parcours sélectifs (DU de Langues, etc.).

Fanny BINOIS ajoute qu'il apparaît nécessaire de refondre le règlement intérieur de la Faculté afin de supprimer les redondances par rapport à celui de l'Université Paris-Saclay. Par ailleurs, compte tenu des taux de redoublement, la Faculté a sollicité auprès de l'Université un budget de tutorat pour le second semestre de Licence 1, 2 et 3. S'agissant des modifications de maquettes, un formulaire sera mis à la disposition des enseignants afin d'identifier les modifications mineures et majeures. Aucune date n'a encore été définie.

Aude FARINETTI demande si l'augmentation du volume horaire des enseignements est considérée comme une modification majeure.

Fanny BINOIS explique que la distinction entre modifications mineures et majeures s'apprécie au regard de la faisabilité financière de la demande. Si un nouveau budget doit être créé, il s'agira d'une modification majeure devant être soumise à la validation de l'Université. Les dispositions seront précisées dans le formulaire. Parmi les modifications mineures figurent le changement de titre d'une UE ; la mutualisation d'une UE entre parcours ; la modification des modalités de contrôle. Au titre des modifications majeures, il convient de citer l'ajout d'une UE ou d'un budget ; l'évolution du nombre de parcours ou des objectifs ; la modification des responsables.

Le doyen enverra le projet de formulaire aux membres du Conseil.

Amine CHIKAOUI et Lydia WROBEL quittent la réunion à 12 heures 10.

Stéphane MORVAN demande si les causes de l'explosion du taux de redoublement en Licence 1, 2 et 3 ont été identifiées.

Fanny BINOIS répond qu'elle est principalement imputable au contexte sanitaire. Le déroulement des enseignements à distance a fragilisé les étudiants. Cette année, le taux de redoublement en L3 s'élève à 19 % en Droit et 27 % en Economie-Gestion (contre respectivement 4,6 % et 4,4 % en 2019-2020).

Philippe GILLET rappelle avoir demandé que le Master « Stratégie et Ingénierie Financière » soit renommé « Stratégie, Innovation et Ingénierie Financière ». Il n'a pas obtenu de réponse à cette modification considérée comme majeure.

Le doyen apportera une réponse à M. Gillet. Il propose en outre le report de la présentation du bilan de la l'APIATOSS, Philippe Martins n'ayant pu se connecter à la présente réunion.

Fanny BINOIS annonce que Parcoursup inclura deux nouveaux parcours : LAS Droit et LAS Economie-Gestion. Ils s'adressent aux étudiants ayant fait le choix de suivre une majeure en Droit ou en Economie-Gestion et une mineure de Santé pour préparer les concours de santé. Les cours seront dispensés sur le Campus d'Orsay.

Aurélien CAILLIERE précise avoir informé le Campus d'Orsay du problème rencontré par Mme Farinetti. Une solution sera recherchée avec les services techniques.

Stéphane MORVAN remercie M. le doyen et les conseillers pour la qualité de ce Conseil.

Le doyen remercie à son tour l'ensemble des participants pour ces échanges de grande qualité et leur souhaite d'excellentes vacances et fêtes de fin d'année. Il remercie les personnels de leur implication dans le bon déroulement du premier semestre, en dépit de la crise sanitaire. Les enseignants ont enfin pu dispenser leurs cours en face à face avec les étudiants. Le doyen espère pouvoir organiser la future séance du Conseil en présentiel.

La séance est levée à 12 heures